



Chères Arignacoises, chers Arignacois,

En dépit de ces temps incertains, la Commune poursuit, comme elle s'y était engagée, la modernisation du village :

- **l'assainissement** se termine,
- **la piste de Ménac** sera ouverte à la circulation cet été,
- **la rénovation de l'école** sera achevée pour la rentrée de Septembre.

Nous vous souhaitons un bel été !

La Commission Information.

Bulletin municipal **ARIGNAC** Juillet 2024

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 23 Janvier 2024

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Décembre 2023 :

M. GONCALVES souhaite ajouter que son impossibilité de s'occuper en tant qu'élu de dossiers, de quelque nature que ce soit, en lien avec M. ESCALIÈRE, résulte de la main courante déposée par le Conseil Municipal pour des propos qu'il avait tenus lors de précédentes réunions, à l'encontre de M. ESCALIÈRE.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

LOI CLIMAT ET RESILIENCE : DECENTRALISATION POLICE DE PUBLICITE

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 14 Avril 2023, le Conseil Municipal avait voté l'opposition au transfert automatique du pouvoir de police de la publicité au Président de la Communauté de Communes.

Pour rappel : *La Loi « Climat et Résilience » prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024. Jusqu'à présent, le Préfet du département en avait la compétence.*

Après publication de la loi, il s'avère que cette opposition doit prendre la forme d'un arrêté.

Monsieur le Maire, informe donc le Conseil Municipal de la prise de cet arrêté.



QUESTIONS DIVERSES

- La Poste : Classement des voies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son rendez-vous avec la société Géoptis (*Filière de La Poste*), il conviendrait de faire appel à leurs services pour l'inventaire et la classification des voies.

En effet, la législation a récemment évolué et ce comptage doit être fait en bonne et due forme.

De plus, cette classification rentre dans le calcul de la DGF (*Dotation globale de fonctionnement*) qui constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux Communes.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 27 Février 2024

VOTE DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur et le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après examen, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Préambule : Règlementairement le Maire ne prend part ni à la présentation ni au vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme ORUS, 3^{ème} Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2023 qui s'établit ainsi :

Vote du Compte Administratif 2023 – COMMUNE

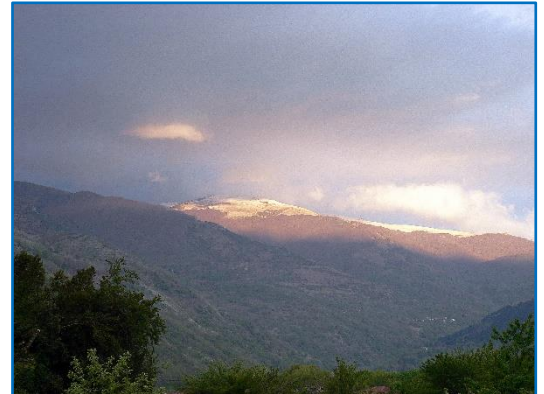
Énumération du CA 2023 par chapitres Budgétisés / Réalisés

Excédent de fonctionnement 2023 : 583 124,48 €

Déficit d'investissement 2023 : 366 193,78 €

→ *Compte Administratif 2023 voté à l'unanimité des membres présents.*

Pour plus d'informations, détail consultable en Mairie



DELIBERATION TRAVAUX SDE09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux sur le réseau électrique de la Commune :

- Travaux Génie Civil ORANGE

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 500 € (*plus ou moins 10%*)

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège en totalité la part financière de la Commune.

Délibération votée : 13 voix POUR

1 voix ABSTENTION

DELIBERATION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avec le soutien de la Communauté de Communes souhaite mener une réflexion de réhabilitation d'un ancien corps de ferme, Rue Campa-Pistoulet, actuellement divisé en plusieurs unités d'habitation afin d'y aménager du logement à vocation sociale, de l'habitat inclusif pour les personnes âgées ou en situation de handicap, afin de participer à la revitalisation du centre ancien.

L'EPF est un établissement public qui intervient dans le cadre de projets d'intérêt public et qui aide les communes à les porter financièrement.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune souhaite faire appel au concours de l'EPF. Il s'engagerait à avancer les frais d'achat et de travaux pour un montant prévisionnel fixé à un maximum de 300 000 € avant de le rétrocéder à court terme à la Commune (5 à 8 ans).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION INSTITUTION TAXE AMENAGEMENT TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

Le Conseil Municipal est informé que cette taxe, actuellement prélevée par la Commune, le sera dorénavant par la Communauté de Communes sur les Zones d'activités de la Bernière et de Prat Long.

Cette taxe est payée par les propriétaires qui construisent sur les Zones (*Prat Long ou La Bernière*). Cela permet principalement le financement des équipements publics (*réseaux, voiries*) dont vont bénéficier les futurs artisans.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- **Attribution de marché : Travaux École**

Lecture du rapport d'Analyse des Offres du Maître d'œuvre M. BABY Éric.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Démolition, maçonnerie	Ent. PEREIRA
Lot n°2 : Menuiseries extérieures PVC, Volets roulants	Pays d'Olmes Menuiseries
Lot n°3 : Menuiseries Intérieures bois, serrurerie	Sarl MORERE et Fils
Lot n°4 : Doublages, cloisons, isolations, faux-plafonds	SJC
Lot n°5 : Peinture, revêtements sols et murs	ART et PEINTURE
Lot n°6 : Plomberie, sanitaires, ventilation	Société B M
Lot n°7 : Électricité, courants faibles, chauffage	Ent. GADAL

- **Demande Subventions FDAL et DETR : Tondeuse + Écran**

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'achat d'un écran pour l'affichage légal en mairie et d'une nouvelle tondeuse sur un programme d'investissement 2024. Il sollicitera une aide auprès du Département au titre du FDAL et auprès de l'État au titre de la DETR.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 11 Avril 2024

VOTE DES TAXES LOCALES

Les taux des Taxes communales 2024 restent inchangés :

- Taxe Habitation13,24 %
- Taxe Foncier Bâti40,34 %
- Taxe Foncier Non Bâti191,04 %

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 DE LA COMMUNE

Présentation du Budget Prévisionnel par chapitres. Proposition d'un budget équilibré :

- En recettes et dépenses de Fonctionnement 896 539,70 €
- En recettes et dépenses d'Investissement 1 517 492,90 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

→ **Pour plus d'informations, voir détail en Mairie**



VOTE FONGIBILITE DES CREDITS M57 POUR L'ANNEE 2024

Le conseil est informé que « le référentiel M57 » étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- L'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION TRAVAUX SDE09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux sur le réseau électrique de la Commune :

- Travaux Génie Civil ORANGE

Dans le cadre de l'effacement Basse Tension Route de Tarascon.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 21 600 € (*plus ou moins 10%*)

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège en totalité la part financière de la Commune.

Délibération votée : 13 voix POUR

1 voix ABSTENTION

- Travaux Extension souterraine BT sur Poste existant de « Brousset »

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 700 € (*plus ou moins 10%*)

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège en totalité la part financière de la Commune.

Délibération votée : 13 voix POUR

1 voix ABSTENTION

DELIBERATION POUR LA FIXATION DES ARRHEES A VERSER POUR LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir le règlement de la Salle des Fêtes.

En effet, depuis plusieurs mois, des personnes ayant réservé la Salle des Fêtes n'honorent pas la location et ne préviennent même pas la Mairie de cette annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer des arrhes, à hauteur de 50 % du montant de la location.

Ce montant sera à payer le jour de la réservation, encaissé sans délais et non remboursable.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



QUESTIONS DIVERSES

- Délibération CDD – Employé communal polyvalent espaces verts

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie (du 15 mai au 15 octobre).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

PERMIS DE CONSTRUIRE

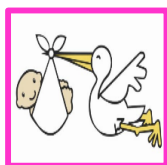
VALIN Fabien et GERMA Marie..... 15 B Ch. Du Trémental Réaménagements sur villa existante

BIGUE Benoît 37 Route de Foix Piscine + Abri de Jardin

CORREIA Mikaël 13 Chemin du Moulin Carport

CYPRIEN Didier 32 Route de Tarascon Garage + Carport

ETAT CIVIL



NAISSANCE

LE FUR Lucie	31 Décembre 2023
BASTIANELLI Rosa	16 Janvier 2024
GERMA VALIN Elio	04 Mai 2024



PACS

CRUPPE Elodie & GUILLAUME Anne-Laure	04 Avril 2024
BRAY Christelle & TILHAC Sabrina	05 Avril 2024



MARIAGE

MALHEIRO Daniel & DURAND Stéphanie	08 juin 2024
CORREIA Mikaël & FARGUES Mathilde	15 juin 2024



DÉCÈS

DA SILVA RIBEIRO Jean	19 Janvier 2024
AUTHIER Yves	02 Février 2024
PARRAUD (BABY) Raymonde	02 Mars 2024
PELISSIER Jeanine	02 Mars 2024
ALASIA Jean-Fabien	16 Mai 2024
ESTACHY (MATHIEU) Sylvie	21 Mai 2024

LES ACTUS :

▣ Travaux d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) :

Le chemin de la Plaine ainsi que l'impasse de Vignals sont terminés.

Seul le chemin des carrières se fera fin 2024 ou début 2025.

Ces travaux clôturent quatre ans et demi de chantier.

Merci au SMDEA pour la programmation et le suivi des travaux d'assainissement, la réfection à neuf du réseau d'eau et au SDE09 pour l'enfouissement des lignes électriques qui ont permis de conforter les dessertes du village.

Merci à l'entreprise AZUARA pour son efficacité.

Merci à vous pour votre patience et votre civisme durant ce long chantier.



▣ Piste de Ménac : Travaux en cours :



L'entreprise SOCA a débuté les travaux de la piste courant mai. Le tracé est maintenant défini, seule la sortie sur Ménac reste à terminer. Si le temps le permet, les travaux seront achevés courant juillet.

Coût des travaux :

100 000 euros (+ géomètre + actes notariés)

Financement :

DETR intercommunale : 45 %

Conseil Départemental : 21,50 %

Autofinancement : (33,50 %)

50% commune / 50% M. Escalière



▣ Rénovation de l'école :

Un gros chantier a démarré lors des dernières vacances de printemps comprenant plusieurs postes de travaux :

- Aménagement de l'étage (1 salle de classe + annexes ; 1 salle ALAE avec annexes) ;
- Isolation, chauffage et climatisation de l'ensemble du bâtiment ;
- Réfection de l'électricité ;
- Rampe PMR pour accéder à la cantine ;
- Démolition de l'Algéco ;
- Réfection des sols de la cantine ;
- Remplacement et modernisation du système d'ouverture du portail de l'école ;



Ces travaux ont été possibles grâce au financement « Fonds Vert » de l'Etat. Sans ce dernier, les finances de la commune n'auraient pas permis de les réaliser en une seule tranche.

Coût des travaux : 190 000€ HT

Financement :

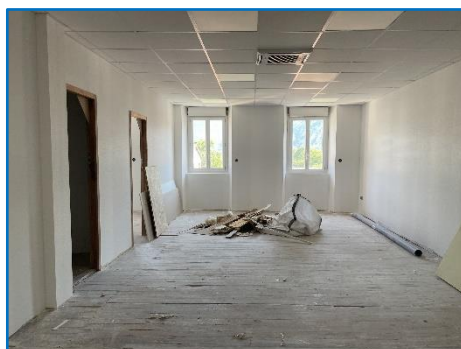
Fonds Vert : 44,23 %

Région : 9,45 %

Conseil Départemental : 40 % sur 78 000€

10 % sur 48 000€

Autofinancement : Environ 40 %



ASSOCIATIONS ET VIE DU VILLAGE:

▫ Marché de printemps organisé par l'Association Libres et Solidaires:



▫ Fête du village :

Les derniers jours de Juin ont été marqués par la traditionnelle fête du village toujours aussi fréquentée et animée.

Le Comité des Fêtes a fait face avec courage à quelques difficultés de dernière heure.

Il est impératif que de nouveaux bénévoles fassent acte de candidature, sinon l'avenir de la fête est compromis.



▫ Fête de l'Ecole :

Avec les animatrices de l'ALAE, les enfants ont réalisé un ballet aquatique sans eau ; pour les plus grands le haka, une chorégraphie et des chants avec les institutrices.

Beaucoup de parents étaient présents.

Une belle ambiance pour clôturer la fin de l'année scolaire.



▫ Pâte à Chou-fleur :



Depuis près de 20 ans, l'association « Pâte à Chou-Fleur » œuvre à l'embellissement de notre village. Elle améliore sans cesse notre cadre de vie commun dans un esprit convivial, présent à chaque rencontre hebdomadaire.

L'année dernière, leur travail a été récompensé par l'obtention du premier prix du Concours des Maisons Fleuries en Pays de Tarascon et celui du Concours des Villes et Villages Fleuris, organisé au niveau départemental.



Merci à la Présidente ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles !

Afin de rendre le village plus accueillant, une nouvelle signalétique plus complète (sentiers et chemins de randonnées, tour du village) est envisagée. Nous avons besoin de bénévoles pour mener à bien cette initiative.

Contact/infos : Anny SVETZ : 07.81.64.80.47